[illegible] (Applaudissements sur les bancs nationaux et à droite.)

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

SUR DÉFÉRÉ

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, garde des sceaux, prend la parole : Je reproche qu'on lui adresse une injustice forte, et injuste. (On rit.) Mais on n'est pas le maître de ses actes, dans des budgets où pas deux votes en temps utile. Cela a eu lieu en [illegible] — *Chuchotements sur les bancs du centre.* (Vives hilarités à gauche).

M. Waldeck-Rousseau. — Si le budget n'est pas voté, cela paraît, vous ne pouvez pas gérer des [illegible] dangereux. On a essayé d'y introduire des interpellations, des mots de blâme. (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite). On essaye la même tactique aujourd'hui à propos des dernières [illegible].

Que les adversaires du gouvernement demandent donc le vote d'un seul douzième et alors on verra ceux qui sont avec le gouvernement prêter déférence la République. (Vifs applaudissements à gauche).

Comment se fait-il qu'on demande seulement aujourd'hui pourquoi la Chambre a été réunie le 14 décembre ?

Si on avait voulu que la Chambre restât plus tôt, le ministère en aurait pris la décision (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Pour-il rappeler qu'un homme considérable a dû [illegible] sur ce point ? (Applaudissements et rire à gauche).

M. Lasies. — Pas fait mon devoir; vous n'avez pas fait le vôtre (Bruit à gauche).

M. Waldeck-Rousseau. — On nous reproche [illegible] prend la Chambre [illegible] Ah bien, c'est une des choses qu'on ne nous pardonnera jamais (Violent tumulte à droite).

M. Lasies est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Waldeck-Rousseau. — Si nous avons réuni la Haute Cour, c'est que nous n'avons pas [illegible] nous répondre les insultes [illegible] (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche).

Encore les nationalistes

M. Millevoye répond au président du conseil.

Il relève de ses dernières paroles qu'il a retardé la convocation du Parlement pour combattre les [illegible] nationalistes. (Vives protestations à gauche).

Mais le président du conseil est en contradiction avec lui-même, car il avait déclaré à cette tribune que la République n'était pas en danger.

Sous prétexte de défense républicaine, le gouvernement a agité et divisé la pays. (Exclamations à gauche).

Voix diverses. — Clôture!

M. Lasies conteste la clôture.

Le président du conseil a dit qu'il a réuni la Haute Cour pour prononcer une innocence du parti nationaliste. Il a voulu faire un débat sur le procès qui en pour lui en résulter.

L'orateur ne peut pas croire que le président du conseil a inventé son prétexte de défense républicaine pour empêcher Déroulède qu'il n'avait pas pu faire accuser (Tumulte.)

M. Deschanel. — M. Lasies, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès verbal.

La clôture de la discussion est prononcée.

Discussion des articles

La Chambre passe à la discussion des articles du rapport du M. Mathi sur les dépenses provisoires.

Sur l'article 1er, M. Massabuhau propose une diminution de 29,216 fr. Il explique que cet amendement vise la situation des sénateurs, dont le mandat, d'après lui, en expirer et qui ne auraient [illegible] à leur mandat.

M. Deschanel fait remarquer à l'orateur qu'il n'est pas d'usage de discuter dans une assemblée [illegible] (Très bien ! très bien !)

M. Massabuhau [illegible] les crédits dont il [illegible] (Mouvement [illegible] au budget. (Applaudissements à droite).

M. Boudenoot, rapporteur général, repousse l'amendement.

L'amendement est repoussé par **421** voix contre **40**.

M. Massabuhau reprend la parole et au milieu du bruit proteste contre le silence du gouvernement et de la commission qui ne lui ont pas répondu. (Très bien à droite, fires et exclamations à gauche).

M. Boudenoot déclare que la commission a entendu ce qu'avait à ajouter, et convenable de discuter le budget et le règlement de l'ordre assemblée.

L'ensemble du projet est adopté par **468** voix contre **52**.

Le travail des femmes et des enfants

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition de loi notant modification de la loi du 7 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes.

La Chambre en est au paragraphe 3 de l'article 1er.

M. Walter déclare un amendement portant que la journée de 10 heures 1/2 sera appliquée dans un an et celle de dix heures dix ans après.

L'amendement est repoussé par **365** voix contre **122**.

M. Dejeante propose un an pour l'application de la loi.

L'amendement est repoussé par **334** voix contre **199**.

M. Codant demande des étapes de deux ans à deux ans.

L'amendement est repoussé par **325** voix contre **245**.

M. Cuillard propose un amendement réduisant à deux ans le délai d'application de la journée de travail de dix heures 1/2 et à deux années ensuite celle de 10 heures.

M. Charles Ferry, rapporteur, fait amendement est adopté par **267** voix contre **259**.

On passe à l'article 2 fixant à dix heures la journée de travail des adultes par modification du décret de 1848.

M. Cauvin fait une protestation contre cet article.

L'article 2 est adopté à mains levées.

Vote de la loi

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à demain, 4 heures.

Physionomie de la Chambre

Les ministres du cabinet, ministres et sénateurs, ont été habile de profiter de la discussion des budgets provisoires pour lever une bataille politique. Ils ont bien mal inspiré, car cette bataille a été pour eux un véritable désastre. Battus à plate couture, ils n'ont réussi qu'à faire voir que le président du Conseil l'occasion de remporter un des plus brillants succès qu'il ait encore obtenu devant la Chambre.

Comme toujours, M. Méline a eu la prudence de ne pas engager de sa personne. Il a laissé à l'orateur de ses lieutenants, M. Drake, dit [illegible] Loire. L'ancien ministre d'Hoche-Marcel a été [illegible] de la convocation du Parlement et qui, à [illegible] M. Brisson, a fait voir que le [illegible] n'est pas [illegible] [illegible] [illegible]